

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 2 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 03
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 26 septembre 2017
Date de publication : 10 octobre 2017

Conseillers présents : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique DRAY, M. Jean-Pierre CUINET, M.
Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M.
Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON,
Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme
Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M.
Alexandre DOUZENEL, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M.
Ako HAMDAR, Mme Phanie BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean
BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Sevin KAYI à M. Philippe JABOVISTE
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Laetitia CUSSEY à M. Pascal JOBEZ (jusqu'à la DCM 17.02.10.109)
M. Jean-Claude WAMBST à Mme Françoise BARTHOULOT

Conseillère absente en cours de séance :

Mme Justine GRUET (DCM 17.02.10.110)

Référence

N° 17.02.10.112

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Désignation d'un Espace
Naturel Sensible du
Département au Mont
Roland

Secrétaire de séance

Sylvette MARCHAND

Rapporteur

Jean BORDAT

La politique Espace Naturel Sensible (ENS) est une politique non réglementaire de compétence Départementale. Elle vise à préserver et à gérer des milieux naturels remarquables et/ou menacés tout en les valorisant auprès du public, lorsque la sensibilité des milieux permet leur fréquentation.

Financés par la part départementale de la Taxe d'aménagement, les ENS se déclinent sous la forme de sites labellisés ENS par le Département. Ce dernier est alors en mesure de mobiliser des moyens financiers et techniques satisfaisants à sa politique ENS et accompagnant le gestionnaire du site (politique foncière et droit de préemption, connaissance et gestion du patrimoine, ouverture au public et valorisation de site, éducation à l'environnement).

Le réseau de pelouses sèches des Monts Dolois et du pourtour du Massif de la Serre a été ciblé à ce titre comme enjeu prioritaire départemental. Une animation locale est réalisée en partenariat avec Jura Nature Environnement, les services du Département du Jura et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Ce réseau présente un enjeu patrimonial à l'échelle régionale identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique, étant situé entre les pelouses des monts de Gy au nord, des monts Dijonnais à l'ouest et des pentes du Revermont et de la Petite Montagne au sud. En termes de trames écologiques, ce réseau est donc un nœud important pour permettre le déplacement d'espèces végétales et animales typiques de ces habitats naturels devenus rares. La disparition préoccupante de ces habitats frappés par la déprise agricole de ces 60 dernières années engendre une perte écologique majeure pour le département du Jura mais également pour les départements voisins.

Le Mont Roland, site déterminant du réseau des pelouses sèches des Monts Dolois, a été remis en pâturage progressivement à l'initiative de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis 2012. Pour cela, la commune a mis à disposition ses propriétés communales (voir références cadastres en annexe).

En 2015, après que le Mont Roland ait été intégré à une exploitation ovine, la commune a conventionné avec l'éleveur au moyen d'un prêt à usage à titre gratuit ou « commodat » pour une durée de 12 ans renouvelable qui, entre autre, fixe le cahier des charges favorable à la préservation de la biodiversité et des usages du site.

Dans le même temps, avec le soutien financier du Département (au titre des ENS) et de la Région (au titre de la biodiversité), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par convention avec la commune, a investi dans l'aménagement de parcs adaptés au pâturage par les moutons.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole poursuit son rôle d'animateur et de gestionnaire des sites en partenariat étroit avec la commune et l'ensemble des principaux acteurs et des collectivités impliqués dans le projet.

Ainsi, soucieuse de collaborer à ce réseau de pelouses sèches des Monts Dolois, la commune de Dole souhaite proposer ses propriétés du Mont Roland au classement Espace Naturel Sensible au Département du Jura en tant que pelouses sèches et habitats associés.

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement de la Ville » du 27 septembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le classement en Espace Naturel Sensible des parcelles cadastrales n°AD 2 et AD 253,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire connaître cette position au Département du Jura,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Jura l'inscription officielle du Mont Roland comme Espace Naturel Sensible sur sa propriété.

*Fait à Dole, le 2 octobre 2017
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire



Jean-Baptiste GAGNOUX

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Environnement/Mobilité Durable

Annexe Dole

Mont Roland :

- Parcelle section n°AD 2 de 27 401,89 m²
- Parcelle section n°AD 253 de 8 862,7 m²

Total de 36 264,59 m²

Superficie totale à pâturer : environ 1.5 ha

